

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT LAURENT DE TREVES**

Nombre de membres en exercice : 11	Présents : 11	Votants : 11
Date de la convocation	1 ^{er} février 2013	

Cette délibération est incluse dans l'ordre du jour après accord du Conseil Municipal

L'an deux mil treize,

Et le 8 février à 19 h 15, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme FRAISSINET Monique, Maire,

Étaient Présents : ARMAND René, FRAISSINET Monique, JOUVE Marceau, Rémi NOËL, HARANG Luc, AGULHON Axelle, MOLHERAC Laurence, LE BRIS Georges, TEYCHINÉ Frédéric, CLEMENT Cyril, PASCUAL Céline.

Secrétaire de séance : MOLHERAC Laurence

Objet : Utilisation de la salle communale pour cérémonie d'obsèques civiles

Madame le Maire donne lecture du courrier de l'Observatoire de la Laïcité de la Lozère en date du 28 janvier 2013 concernant l'organisation d'obsèques civiles.

Dans ce courrier, il est demandé à la collectivité de délibérer afin de pouvoir utiliser la salle communale, dite salle culturelle, pour l'organisation de cérémonies d'obsèques civiles.

En effet, il peut se trouver le souhait d'une famille de défunt qui ne souhaite pas d'intervention religieuse lors d'une cérémonie. Par conséquent, un lieu de recueillement non consacré devient nécessaire.

La salle culturelle pourrait pourvoir à cette demande.

L'utilisation de la salle serait gratuite. Seule l'organisation de la cérémonie demande un peu de temps ; la demande devra donc être faite au plus tôt.

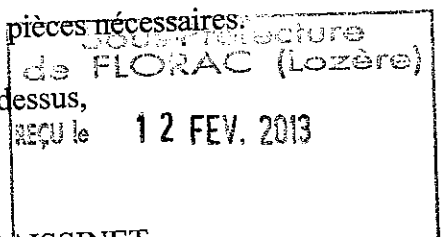
Madame le Maire propose de valider cette requête.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal, décide :

- D'accepter que des cérémonies d'obsèques civiles soient organisées dans la salle communale dites salle culturelle,
- De mettre à disposition gratuitement cette salle.

Autorisation est donnée à Madame le Maire de signer les pièces nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus,



Le Maire,
Monique FRAISSINET

Acte rendu exécutoire,
après dépôt en Préfecture le
Et publication du
Le Maire,



[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]